

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1111

présenté par
Mme Morel, Mme Spillebout, Mme Métayer, M. Cosson, Mme Brocard, Mme Desjonquères,
M. Fait, M. Martineau, Mme Piron, M. Lecamp, M. Bordat, Mme Gatel, M. Vuibert et
M. Lamirault

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 27, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.